

1.3. Améliorer la connaissance sur les prairies en vue de leur préservation

cf. fiche 4.1.a

Renforcer la connaissance sur les prairies calcicoles du territoire par un diagnostic terrain

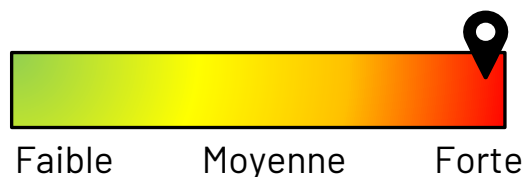
Contexte de l'action

Les prairies calcicoles sont des formations herbacées vivaces (plus ou moins ouvertes) sur sol calcaire, assez pauvre en minéraux. Elles constituent des milieux exceptionnels, car elles abritent une faune et une flore particulière et diversifiée. Elles détiennent ainsi une forte valeur patrimoniale. Cependant, les prairies calcicoles sont des milieux menacés par la colonisation des arbres, qu'il est important de gérer.

Objectifs

- Améliorer la connaissance sur les prairies calcicoles du territoire afin de mieux les préserver

Priorité



Durée de mise en œuvre

- Courte (< 2 ans)



Pilote de l'action

- Communes
- Communautés de communes

Partenaires potentiels

Techniques : Bureau d'étude ou association naturaliste pour l'inventaire des prairies, Conservatoire Botanique d'Alsace, Chambre d'Agriculture, CEN d'Alsace (anciennement CSA)

Financiers : AERM, Région

1.3. Améliorer la connaissance sur les prairies en vue de leur préservation

1.3.a. Renforcer la connaissance sur les prairies calcicoles du territoire par un diagnostic terrain

Modalités de mise en œuvre

- 1) Identifier et caractériser les prairies calcicoles (diagnostic terrain)
- 2) Recouper les prairies identifiées avec le zonage Natura 2000 (source de financement supplémentaire possible)
- 3) Réaliser un diagnostic écologique
- 4) Entretenir : maintenir des pelouses rases à mi-rase, en mettant en place un pâturage extensif et/ou la gestion par une fauche avec une exportation des produits de fauche (afin d'éviter l'enrichissement du sol)
- 5) Promouvoir la prise en location de ces espaces par le FARB ou le CEN (anciennement CSA), ou leur intégration dans les documents d'urbanisme

Incidence financière

1) à 3) Coût salarial + frais de déplacement sur 2-3 mois

Possibilité de mise en place d'un conventionnement « Prairie calcicole » à hauteur de 200 € à 250 €/ha à charge de la commune

Évaluation et suivi

- Nombre et surface de prairies recensées
- Nombre d'actions mises en place
- Intégration dans les documents d'urbanisme



**Trame
Verte & Bleue**
Mossig et Vignoble - Pays de Saverne

